

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 18 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 19 minutes du matin,	Poste.
6 — 37 — —	Direct.
9 — 04 — —	Omnibus.
4 — 35 — —	soir, Express.
7 — 11 — —	Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 02 minutes du matin,	Mixte (prix réduit).
7 — 52 — —	Omnibus-Mixte.
9 — 50 — —	Express.
4 — 54 — —	soir, Direct.
5 — 47 — —	Omnibus.
9 — 57 — —	Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Selon les informations reçues de Londres par le *Courrier du dimanche*, les représentants d'Angleterre, de France, de Russie, d'Autriche et de Prusse ont signé, le 1^{er} août, un protocole relatif aux îles Ioniennes. Aux termes de cet acte, les cinq cours ayant pris part au traité du 5 novembre 1815, qui avait constitué le protectorat anglais, déclarent consentir à ce que l'Angleterre renonce à ce protectorat et prenne les mesures nécessaires pour l'union des îles Ioniennes au royaume de Grèce.

On sait qu'un nouveau Parlement va être convoqué, dans les îles Ioniennes, pour se prononcer sur l'annexion. Le roi Georges I^{er} attend, dit-on, le résultat de ce vote, pour se rendre dans son royaume.

Sa présence devient de plus en plus nécessaire. Les dernières nouvelles d'Athènes signalaient une série d'incendies qui avaient dévoré pendant plusieurs jours et plusieurs nuits les bois situés sur les flancs du Parnès. Des bergers, intéressés à transformer les forêts en terrains de vaine pâture, étaient les auteurs de cette œuvre de destruction. Eh bien ! jusqu'à ce jour, le gouvernement a été impuissant à punir les coupables.

Lui-même, du reste, avoue son impuissance; l'un de ses membres, le ministre de l'intérieur, traçait en ces termes, dans une des dernières séances de l'Assemblée, le tableau de la situation : « L'état des provinces n'est pas régulier : les préfets refusent de se soumettre

aux ordres du gouvernement ; la force armée ne montre pas plus de docilité ; les provinces se déchainent contre l'Assemblée, et je ne puis disconvenir qu'elles ont raison. Sur cinquante représentants qui viennent me voir chaque jour, quarante-huit au moins me demandent des places en faveur de membres de leur famille. »

Pour qu'il ne restât pas de doute sur la vérité de ces paroles, le ministre donnait sa démission, et l'on peut en croire des ministres qui se dépouillent volontairement du pouvoir. (La France).

On écrit de Francfort, le 18 août :

La seconde conférence des souverains a eu lieu hier soir, à cinq heures et demie. Le résultat de la première est tenu secret ; on croit cependant qu'il a été satisfaisant.

Voici l'analyse authentique du projet de réforme fédérale :

Le pouvoir exécutif de la confédération serait confié à un directoire, composé de cinq membres. L'Autriche, la Prusse et la Bavière enverraient chacune un membre. Les deux autres seraient nommés par les autres Etats allemands.

Le caractère défensif de la confédération resterait intact.

Au directoire, que présiderait l'Autriche, serait adjoint, comme organe purement fédéral, un conseil fédéral, que présiderait également l'Autriche.

Une assemblée de délégués serait formée au moyen de 400 députés, choisis pour les deux tiers par les chambres électives des divers Etats allemands, et, pour l'autre tiers, par les

chambres hautes. Cette assemblée fonctionnerait pendant trois ans. Ce serait l'assemblée législative de la confédération ; elle fixerait le budget fédéral, tracerait les lignes fondamentales pour la législation spéciale des Etats allemands pour tout ce qui concerne la presse, le droit de réunion, les privilèges du domicile, l'exécution des sentences judiciaires, l'émigration, et toutes les affaires fédérales qui seraient constitutionnellement placées sous la compétence de la confédération.

La majorité simple suffirait pour les décisions du directoire, comme du conseil fédéral et de l'assemblée des délégués.

Après la clôture de la session, tous les souverains se réuniraient pour examiner les résolutions des assemblées.

Le projet comprend aussi l'établissement d'un tribunal fédéral suprême.

Les grands-ducs de Bade et de Weimar ont proposé de tenir secrètes les délibérations du congrès. Ils ont demandé aussi qu'on fournit encore une fois à la Prusse l'occasion d'entrer dans le congrès.

Une lettre signée par l'empereur d'Autriche et par tous les princes confédérés invite de nouveau le roi de Prusse à venir à Francfort. Le roi de Saxe s'est offert, malgré son état souffrant, pour aller remettre personnellement cette lettre au roi Guillaume.

L'empereur d'Autriche est parti pour Darmstadt, et le roi de Saxe a été chargé, par les souverains réunis, de porter au roi de Prusse leur invitation collective de venir au congrès de Francfort. — Havas.

Une dépêche annonce que des discussions

très-vives ont eu lieu à Gastein, entre le roi de Prusse, son fils et M. de Bismark. Un journal de Vienne, dont on ne peut soupçonner la bonne foi à cet égard, parle de la sortie éventuelle de la Prusse de la Confédération germanique. Le jour où la Prusse accomplirait cette séparation, elle signerait sa déchéance du rang de grande puissance.

Nous croyons savoir, dit la *Nation*, que l'Angleterre a fait, sur les pressantes sollicitations de la France, une déclaration de laquelle il résulterait que tout ce qu'on pouvait attendre d'elle, dans le cas d'une guerre, serait une *neutralité armée*. — Nous savons ce que cela promet.

Seize colonnes d'insurgés, composées chacune de deux cents hommes, sont organisées pour entrer d'un jour à l'autre en Pologne. Les chefs de l'insurrection se croient assurés de pouvoir prolonger la lutte pendant l'hiver.

La *Gazette de Breslau*, du 17 août, annonce que, le 15, de nombreuses arrestations ont eu lieu à Varsovie. La police a pénétré dans plusieurs cafés et établissements publics et a fouillé toutes les personnes qui s'y trouvaient. Dans les rues et notamment dans le faubourg de Cracovie, elle arrêtait et fouillait tous les passants. La police avait pris ces mesures, parce qu'elle croyait être sur la trace du gouvernement national, mais elle n'a rien pu découvrir, 380 personnes environ ont été arrêtées dans la journée du 15.

Un télégramme de Königsberg, du 17 août, porte que les paysans des villages de Swilocz

FRUSTRATION.

LES MYSTÈRES DE LA CONSCIENCE.

(Suite.)

L'Italie ! l'Italie ! disait l'un dans un élan plein de lyrisme byronien. Voilà la terre où je voudrais aller aimer, vivre et mourir ! Voilà la patrie mystérieuse dont mon âme me semble avoir été exilée et vers laquelle elle aspire avec une irrésistible ardeur ! Là seule elle l'existence possède toute sa plénitude. L'air qu'on y respire est un parfum. Le bruit qu'on y entend est une mélodie. Le soleil, la poésie et la musique en ont fait le paradis des rêveurs et des amoureux. Sous les ombrages virgiliens, sur les rivages de sa mer bleue, à l'ombre de ses villes romantiques, la rêverie est, en effet, plus douce et plus pénétrante, l'amour plus suave et plus charmant...

Et puis, que de grands souvenirs reposent là dans la poussière des campagnes et des cités. Vieux souvenirs de liberté, de puissance et de gloire ! Chaque pas y heurte une ruine qui parle à l'esprit de quelque mémorable événement ou de quelque nom fameux.

C'est comme une urne sacrée où l'on retrouve encore la cendre illustre de tout ce que les âges évanouis ont eu de plus éclatant et de plus beau... Ah ! je ne comprends pas qu'on puisse habiter ailleurs qu'à Naples, Florence, Rome ou Venise, quand rien n'oblige à demeurer sous un autre ciel !

William avait débité cette tirade avec sa façon habituelle. C'était là sans doute l'écho d'un dythrambe de quelque poète sur l'Italie, car notre coquin aimait la poésie. Il y a bien des bourreaux qui aiment les fleurs.

Disposée comme elle était à l'enthousiasme, Antonine se mit bientôt à l'unisson de ce lyrisme. Elle déclara qu'elle regrettait de n'être pas née Napolitaine, Florentine, Romaine ou Vénitienne, et qu'elle serait heureuse d'aller désormais passer ses jours aux bords de l'Adriatique ou sur le revers des Apennins.

Elle donnait ainsi trop bien la réplique à William pour que celui-ci n'en profitât pas.

— Ah ! madame, s'écria-t-il, je vois que je ne m'étais pas trompé lorsque je jugeais votre âme accessible à toutes les nobles inspirations. Vous n'êtes pas seulement la plus gracieuse des femmes, vous êtes aussi la plus intelligente et la mie ux douée !... Qu'un homme sentant et pensant comme vous, aurait

de joie à vous accompagner sur la terre classique du génie, à partager la vie souriante et songeuse, méditative et passionnée que vous sauriez vous créer là-bas parmi les orangers en fleurs et les débris du passé !

— Je crois que vous n'êtes pas sincère, dit Mme Douvet avec une bouderie émue. Vous voulez me flatter, voilà tout. Je doute fort en effet qu'un homme distingué consentit à prendre sa part de mes rêves et à se mettre de moitié dans leur réalisation. Quoi que vous en disiez, monsieur, je n'ai rien, hélas ! de ce qui éveille les vives sympathies et les tendresses dévouées. Il faut que j'en prenne mon parti.

— Ne me parlez pas ainsi, madame, ou je serai contraint de vous révéler mon secret ! Mais ne l'avez-vous pas deviné déjà ? reprit-il avec chaleur. N'avez-vous pas compris que vous êtes aimée à l'adoration ? Qu'à première vue je me suis senti électriquement entraîné vers vous ; et que je suis prêt à vous suivre au pays enchanté de vos prédilections ?

Cette déclaration dura quelques minutes sans que son entrain se ralentit. Lorsque William cessa de parler, Antonine était oppressée par l'émotion, et ce fut à peine si elle put prononcer ces mots :

— Quoi ! monsieur, c'était de moi qu'il s'agissait lorsque vous demandiez hier à une certaine fée, —

qui n'est peut-être pas plus fée que moi, — de vous donner l'amour de celle que vous aimez ?

— Sans doute, et, vous le voyez, il dépend d'elle que le plus ardent de mes vœux s'accomplisse. S'accomplira-t-il, madame, la fée ?

La jeune femme garda le silence un moment. Puis, le front rougissant et les yeux baissés, elle balbutia :

— Il s'est accompli, monsieur.

Notre bandit poussa un cri joyeux comme s'il eût été le héros sentimental d'un opéra-comique. Il saisit la main de la romanesque enfant et la couvrit des plus brûlants baisers.

Ni l'un ni l'autre n'entendirent le soupir aigu qui s'échappa de la poitrine de Simplicie. Le pauvre petit s'appuya contre un arbre et se prit à pleurer silencieusement.

— Elle m'aime ! reprenait William avec transport, elle m'aime ! Ah ! merci ! merci ; ma belle déesse ! Je le savais bien, moi, que votre baguette était toute puissante ! — Ainsi je suis assuré d'aller vivre désormais en Italie, cœur à cœur avec mon amour ! quelle félicité ! L'idéal n'est donc pas une chimère ? il s'incarne donc parfois dans le monde réel ? J'en doutais ! je n'en doute plus !

et Rozanna (gouvernement de Grodno) ayant refusé de faire partie de la milice nouvellement formée par les Russes, en donnant pour motif qu'ils avaient leurs récoltes à mettre en grange, les autorités russes ont fait mettre le feu aux récoltes qui ont été complètement détruites.

L'insurrection paraît s'étendre en Lithuanie; le corps commandé par Mackiewicz a livré trois combats avantageux dans les environs de Kiej-dany, palatinat de Kowno.

D'après une dépêche de Cracovie, du 17 août, dans le palatinat de Cracovie, deux rencontres sanglantes ont eu lieu, le 15, à Grodzisk et Czernichow. Les Polonais ont subi un échec. Les Russes ont brûlé deux villages après en avoir égorgé les habitants. — Havas.

On dit que la candidature de l'archiduc Maximilien au trône du Mexique n'a été imaginée que pour empêcher celle du duc de Montpensier, projet attribué au gouvernement espagnol. C'est ce qui expliquerait pourquoi le général Prim mit tant d'empressement à vouloir devancer l'armée française au Mexique, afin que la proclamation du duc de Montpensier comme souverain de ce pays, devint un fait accompli. La grande irritation de nos journaux officieux contre le général Prim n'aurait pas eu d'autre motif.

Vera-Cruz, 18 juillet. — Les notables de Mexico ont publié une proclamation dans laquelle on lit :

En cas de refus, de la part de l'archiduc Maximilien, la nation priera l'Empereur des Français de choisir un autre prince catholique. — Havas.

AMÉRIQUE.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis*, du 4 août :

Voici le texte de l'ordre de représailles signé par M. Lincoln :

• Résidence exécutive, 30 juillet.

• C'est le devoir de tout gouvernement de donner protection à ses citoyens, de quelque classe, de quelque couleur ou de quelque condition qu'ils soient, particulièrement à ceux qui sont légitimement engagés comme soldats au service public. La loi des nations et les usages et coutumes de la guerre, tels qu'ils sont pratiqués par les nations civilisées, ne permettent pas de distinction de couleur dans le traitement des prisonniers de guerre comme ennemis publics. Vendre ou réduire en esclavage une personne prise à cause de sa couleur, et non à cause d'une violation des lois de la guerre, est un anachronisme des temps barbares et un crime contre la civilisation du siècle. Le gouvernement des Etats-Unis donnera la même protection à tous ses soldats, et si l'ennemi vend ou réduit en servitude un individu, à cause de sa couleur, le crime sera puni

par des représailles sur les prisonniers de l'ennemi en notre pouvoir.

• Il est ordonné, en conséquence, que pour tout soldat des Etats-Unis tué en violation des lois de la guerre, un soldat rebelle sera exécuté; que pour tout soldat des Etats-Unis réduit en esclavage ou vendu par l'ennemi, un soldat rebelle sera condamné aux travaux forcés, et maintenu dans ce travail jusqu'à ce que l'autre soit relâché et reçoive le traitement dû à un prisonnier de guerre. ABRAHAM LINCOLN.

Le même journal publie les dépêches télégraphiques suivantes :

Forteresse Monroe, 5 août. — Le *Whig*, de Richmond, du 1^{er} août, qu'on vient de recevoir, publie les nouvelles suivantes :

Charleston, 31 juillet. — Cummings-Point a été chaudement bombardé hier matin, depuis dix heures. — L'*Ironsides* et deux monitors ont été engagés. Le bombardement a duré jusque vers trois heures de l'après-midi, moment auquel les bâtiments se sont retirés. Les batteries Gregg, Simpkins, Wagner et Sumter ont répondu au feu de l'ennemi. Deux hommes ont été tués et un blessé à la batterie Gregg. La batterie n'est pas matériellement endommagée. — Il n'y a pas eu de feu aujourd'hui sur l'île James et très-peu au fort Wagner. Beauregard a visité aujourd'hui les fortifications de l'île James.

Charleston, 31 juillet. — Un vif bombardement a commencé au point du jour, sur les ouvrages de l'ennemi sur l'île Morris, du fort Wagner, et a continué jusqu'à deux heures. — Havas.

On lit dans le bulletin du *Moniteur* :

A la suite d'une nouvelle demande du ministre de l'Empereur à Pékin, le gouvernement chinois, remplissant enfin ses engagements dont des difficultés intérieures avaient différé l'exécution, vient de prendre des mesures pour la punition des auteurs du meurtre de l'abbé Néel. Un nouveau vice-roi a été nommé dans le Houei-Tchéou, des troupes ont été envoyées dans cette province, et des ordres ont été donnés pour la mise en jugement immédiate de l'ex-commissaire impérial.

On écrit de Yeddo, le 15 juin :

Dans la nuit du 24 mai, un incendie a complètement détruit la légation américaine de Yeddo; le ministre des Etats-Unis n'a pu qu'à grand-peine sauver ses archives.

Il paraît probable que ce nouveau sinistre doit être attribué au parti hostile aux étrangers, toujours si puissant au Japon, et qui cherche toutes les occasions de mettre en pratique le système d'intimidation qui fait partie de sa politique.

Quant au gouvernement japonais lui-même, il s'est montré si alarmé des dispositions de ce parti, qu'il a fait auprès du général Pruyn les plus vives instances pour le déterminer à quit-

ter sa légation incendiée et à s'établir à bord d'un vapeur japonais à Kanagawa.

Une démarche du même genre, tentée auprès de la légation helvétique, a décidé également M. Humbert à quitter sa résidence dans la capitale.

Pour assurer la sécurité des résidents étrangers exposés, suivant lui, à des tentatives hostiles, le gouvernement japonais a, en outre, envoyé à Yokohama un bataillon de troupes régulières du taïcoun.

Quant à la question des indemnités réclamées par le gouvernement anglais, elle paraît toucher à une conclusion définitive. De ce côté, les complications que l'on avait un instant redoutées paraissent conjurées aujourd'hui.

(*Moniteur*).

Nouvelles Diverses.

Le *Moniteur* publie les nominations dans la Légion-d'Honneur accordées aux ministères de la maison de l'Empereur et des beaux-arts, des cultes, des finances, de l'instruction publique et de la marine. La maison de l'Empereur et les beaux-arts obtiennent une croix de grand-officier, 11 d'officier et 26 de chevalier; les cultes, 4 croix d'officier et 15 de chevalier; les finances, 11 croix d'officier et 48 de chevalier; l'instruction publique, une grand-croix, une croix de grand-officier, 5 de commandeur, 9 d'officier, 56 de chevalier; la marine, 9 croix de commandeur, 23 d'officiers et 140 de chevalier.

— D'après le savant M. Barral, qui fait un relevé d'observations thermométriques, depuis 158 ans, une seule fois seulement il aurait fait aussi chaud que le dimanche 9 de ce mois, où nous avons 39° 4 à l'ombre et 65 au soleil.

— Encore une nouvelle application de l'électricité. On a présenté au Parlement de Vienne un nouvel appareil de vote. Chacun des députés a devant lui un bouton blanc et un bouton noir, et il suffit d'un mouvement imperceptible du doigt pour émettre un vote. Deux tableaux sont des deux côtés du président: sur l'un paraissent des points blancs sur un fond noir pour indiquer les *oui*; sur l'autre des points noirs sur un fond blanc pour les *non*. L'électricité marque à chaque pression de la main du député, sur l'un ou l'autre des deux tableaux, suivant le vote qu'il veut émettre.

— Un jeune homme s'est avisé d'utiliser ses loisirs, pendant un grand bal où il était forcé d'assister, en calculant le chemin qu'une faible femme, invitée pour toutes les valse, polkas et contredanses, avait fait en une nuit; il est arrivé au résultat que voici: cette frêle personne, si elle eût accompli en ligne droite, tous les pas que les figures lui ont imposés en avant, en arrière et circulairement, fût arrivée le matin à trente lieues de son point de départ: c'est la distance de Cholet à Tours.

Chronique Locale.

La musique de l'École jouera ce soir les morceaux suivants :

Grande marche;
Quatuor des *Puritains*;
Duo de *Lucie* (la Tombe);
Ouvverture du *Barbier*;
Don Pasqual (valse);
Retraite.

La distribution solennelle des prix a été faite hier soir aux élèves de l'École Mutuelle. M. le Sous-Préfet de Saumur, M. le Maire, M. le Président du Tribunal civil, plusieurs membres du Conseil municipal et presque tout le clergé de notre ville assistaient à cette fête.

L'empressement de toutes les autorités autour de M. Choyer est la récompense de ses peines et soins, et de son amour pour les enfants qui lui sont confiés. Rien n'est négligé dans cet établissement. Après les études sérieuses, les élèves consacrent leurs loisirs à la culture des beaux-arts. Plus tard dans la vie, ils seront heureux de posséder quelques-unes de ces connaissances qui, si elles ne servent à leurs besoins, auront, comme aujourd'hui, l'immense avantage d'être un agréable passe-temps et pour eux-mêmes et pour leurs amis. La musique vocale et instrumentale, dirigée par M. Meyer, a surpris l'auditoire. On n'est pas habitué à entendre une exécution si parfaite de la part de jeunes enfants.

Les voix se modulent avec beaucoup d'aisance, et les notes sont attaquées avec assurance. M. le Maire et M. le Sous-Préfet se sont fait un devoir de féliciter M. Meyer, des soins qu'il a apportés à former ses jeunes musiciens et des résultats qu'il a obtenus.

Voici les noms des lauréats :

PRIX D'HONNEUR, Eugène Bottreau.

PRIX D'HONNEUR DE LA COMMUNE DE BAGNEUX, Jean Bichon.

RÉCOMPENSE PARTICULIÈRE accordée à l'élève Emile Rabouin, mis hors de concours à cause de sa supériorité sur les autres élèves.

PREMIÈRE CLASSE. — 1^{re} Division. — Jules Pottier, 5; Georges Beaudu, 6; Ludovic Pasquier, 6; Léopold Florisson, 7; Henri Jaban, 3; Jules Bourel, 4; Auguste Beillard, 8; Louis Coissin, 1; Henri Ragot, 2; Louis Moquin, 3; Félix Boileau, 4; Georges Gaultier, 2; Auguste Girard, 6; Emile Saulais, 7; Victor Piau, 6; Just Gabriel, 2; Auguste Méchin, 1; François Allier, 3; Albert Girard, 3; Victor Bichon, 3; Henri Pasquier, 4; Edouard Philippon, 4; Joseph Mary, 3; Lucien Valteau, 2; Albert Carpentier, 5; Henri Barré, 1; Charles Gilbert, 3; Louis Gaultier, 1.

2^e Division. — Louis Biardeau, 4; Ernest Bouchet, 3; Elie Neveu, 5; Alfred Richard, 2; Edouard Déloux, 3; Alphonse Duverger,

Dieu l'a fait pour des âmes d'élite; il ne pouvait donc vous refuser la part qui vous est due, car il est juste et bon.

— Dieu! répéta William avec une hypocrite componction, saisissant cette transition pour arriver au but réel de cet entretien, Dieu! ah! combien je voudrais lui prouver ma reconnaissance par quelque acte profondément religieux! Mais que faire? Je ne sais en vérité qu'imaginer.

— Je suis aussi embarrassée que vous, répondit-elle après une minute de réflexion. Mais, bah! nous chercherons bien l'un et l'autre avec recueillement et nous trouverons. Soyez tranquille.

Il poussa un cri soudain.

— Qu'y a-t-il donc, monsieur? reprit Antonine.

— J'ai trouvé une bonne pensée, un moyen infail-

lible d'être agréable au ciel.

— Ah! vraiment! dites-moi cela tout de suite.

— Voici, en deux mots: Si celle qui est désormais mon culte et ma vie ne s'y oppose pas, nous irons nous marier à Rome, la ville sainte, la capitale de la Providence.

— Bien, très-bien, William! Votre fiancée approuvera cette noble résolution, je vous le promets. Comment refuserait-elle de sanctifier ainsi son hymen?

Elle aussi, sachez-le bien, elle est trop reconnaissante envers le ciel de l'amour qu'elle inspire, pour ne pas s'associer religieusement à votre touchante inspiration.

— Ah! madame, vous me réjouissez le cœur! s'écria William, plus vivement impressionné qu'il ne croyait en réalité.

Comme il achevait ces mots, il aperçut près de lui Simplicie qui lui tendait une lettre.

— De mon ami Maxime, dit le fou d'une voix altérée.

Il s'éloignait, Mme Douvet l'appela.

— Pourquoi ne me dites-vous pas bonjour, Simplicie? lui demanda-t-elle.

Il la regarda un instant d'un air soucieux, puis il répondit avec tristesse :

— On ne dit bonjour qu'aux fées qui nous aiment.

— Mais je vous aime beaucoup, mon ami.

— Oh! non... non... Aussi vous n'aurez pas mes fleurs... Elles ont une âme les belles petites... une âme qui serait bien malheureuse... si vous ne preniez pas soin d'elles.

— Mais j'en prendrai grand soin, mon bon Simplicie.

— Est-ce que c'est possible, cela?... Allez! allez!

vous ne pensez plus qu'à... l'inconnu.

Il prononça ce dernier mot avec une sorte d'effroi. Puis il lança un coup-d'œil effaré vers William, qui lisait à l'écart la lettre de Maxime. Après quoi il s'enfuit à travers le jardin.

En ce moment, Richard abordait William.

— Les préparatifs de notre départ sont faits, dit l'aîné à son frère. Dois-je aujourd'hui même adresser une demande en mariage à la jolie veuve?

— Oui, pour la forme, répondit William. Nous irons nous marier en Italie, à Rome, c'est entendu.

— Comme c'est édifiant!... Mais que tiens-tu donc à la main?

— Une lettre de Maxime Tréhouart.

— Bah!... Que dit cette lettre?

— D'abord, que mes papiers paraissent en règle.

— Parbleu! des chefs-d'œuvre.

— Ensuite, que notre héros nous attendra demain au château pour nous remettre huit cent mille fr. de valeurs diverses, et nous faire accepter la donation de la propriété du Stangala.

— Mais c'est un ange que cet imbécille-là! s'écria Richard d'une voix sourde, il aura le prix Monthyon, c'est sûr.

— Prends-garde, on peut t'entendre! dit William

en posant le doigt sur les lèvres et en montrant du regard Antonine, qui, suivie de Camille, s'approchait d'eux.

— Voici l'instant suprême! murmura Richard.

Et, redressant sa taille avec la dignité d'un ambassadeur, il aborda les deux jeunes femmes; puis, dans le patois franco-britannique qu'il parlait si bien, il demanda pour William la main de Mme Douvet.

La demande fut agréée sans hésitation, à la grande surprise de Camille, qui ne s'attendait guère à un aussi brusque incident.

Elle n'osa cependant faire aucune objection. Elle avait d'ailleurs le cœur trop triste pour se sentir le courage d'intervenir dans la résolution de son amie.

Une lettre que venait de lui donner Simplicie était un adieu de Maxime. Celui-ci lui annonçait que, le lendemain même, il se rendait à Nantes pour y travailler en qualité d'ingénieur civil et y commencer l'édifice de sa fortune à venir.

Il y avait sur cette lettre des traces de larmes. Il y en avait aussi sur les joues de Camille.

Un quart d'heure plus tard, Richard et William prenaient place dans le coupé de la diligence qui allait à Roscoff.

— A demain! disait le jeune sacripant en couvrant

3; Georges Coriolle, 3; Arsène Placeau, 3; Hippolyte Grignon, 3; Théodore Leroy, 2; Louis Garneau, 3; Georges Châtel, 3; Auguste Sureau, 2; Adrien Moreuil, 3; Auguste Beaudouin, 3; Jean Prieur, 3; Hippolyte Cassegrain, 2; Victor Cerclais, 2.

DEUXIÈME CLASSE. — 1^{re} Division. — Auguste Guyomard, 2; Charles Joulain, 2; Armand Joreau, 2; Louis Lemoine, 3; Clément Martin, 2; Louis Foulard, 2; Prosper Béatrix, 3; Théophile Lebault, 2; Henri Touet, 2; Vincent Bodineau, 3; Camille Thulane, 2; Joseph Vinsonneau, 2; Armand Merle, 4; Théophile Murier, 3; Martial Métayer, 3; Jean Foucault, 3; René Coissin, 2; Jean Tournon, 2; Emile Lessueur, 4; Jean Barrier, 3; Eugène Lefrileux, 1; Anatole Lamoureux, 2; Ernest Duballet, 2; Charles Bougonin, 2; Adolphe Cholet, 2; Jules Florisson, 3.

2^e Division. — Jean Marcadeux, 3; Louis Maillot, 2; Louis Pauvreau, 2; Frédéric Chevallier, 2; Charles Guillois, 3; Emile Rivière, 3; Louis Normand, 3; Gustave Lair, 2; Louis Chaillou, 2; Charles Martin, 2; Albert Turmeau, 3; Auguste Loyau, 1; Louis Fremont, 3; Georges Goizet, 3; Alphonse Bouchet, 2; André Carré, 2; Léon Malécot, 2; Léo Gibault, 3; Georges Hioringe, 3; Victor Oger, 3; Maxime Gougeon, 1; Pierre Autremann, 3; Charles Bourel, 2; Paul Pérare, 3; Victor Heriau, 2; Joseph Beaudoin, 2; François Boiton, 2; Adolphe Bourgeon, 3; Paul Joreau, 2; Lucien Rondeau, 3; Félix Girard, 3; Léon Murat, 1; Eugène Lecoq, 2; Charles Thomas, 1; Georges Charles, 1.

TROISIÈME CLASSE. — 1^{re} Division. — Ludovic Métayer, 3; Prudent Robin, 2; Auguste Tasté, 2; Eugène Bougonin, 3; Ferdinand Deval, 1; Charles Million, 3; Fernand Boret, 1; Paul Bourasseau, 2; François Vanier, 1; Auguste Lebleu, 2; Joseph Ory, 2; Ludovic Gaudry, 2; Eugène Bidault, 2; Ernest Gaudin, 2; Louis Meslet, 1; Henri Dupays, 3; Charles Guillemet, 3; Abel Lacroix, 3; Benjamin Molay, 3; Noël Autremann, 2; Léon Fisac, 3; Louis Valteau, 2; Alphonse Alzon, 2; Edouard Demazure, 3; Léon Systène, 2; Ernest Goblet, 2; Jean Serrault, 2; Pierre Offray, 1.

2^e Division. — Amédée Gondrand, 3; Henri Rainault, 2; Armand Cérésier, 2; Paul Desnoues, 2; Eugène Ogereau, 2; Georges Richard, 2; Hippolyte Didié, 2; Léon Tessier, 2; André Bousseau, 2; Isidore Proust, 2; Adolphe Merme, 2; Albert Deniau, 2; Emile Bourgeon, 1; Edmond Hainault, 2; Louis Weiss, 3; Charles Goubard, 2; Michel Gouby, 2; Ferdinand Camain, 1; — Louis Leray, 3; Ferdinand Lambert, 1.

QUATRIÈME CLASSE. — 1^{re} Division. — René Guibert, 3; Hippolyte Terrache, 3; Raoul Lefrançois, 2; Pierre Berson, 2; Jean Baschet, 1; Michel Brillouin, 2; Maxime Mabileau, 2; Eugène Maillot, 1; Paul Bucheron, 1; Henri Terrien, 1; Arthur Brillouin, 2; Albert Pouzet,

de baisers les ongles roses d'Antonine.

— A demain ! répétait celle-ci, dont le regard éclatait d'espérance et d'amour.

La diligence se remit en mouvement.

Quelques minutes s'écoulèrent sans que nos deux bandits échangeassent un seul mot. Ils paraissaient absorbés en une profonde méditation. Ce fut Richard qui le premier rompit le silence.

— A-t-on jamais vu une chance pareille à la nôtre, dit-il.

— Est-ce que tu t'en plains, mon vieux ?

— Non pas; et cependant, malgré moi, je m'inquiète un peu.

— Pourquoi cela ?

— Parce que d'ordinaire, la fortune n'est si caressante avec les gens que parce qu'elle leur prépare un bon coup de genac.

— Ah ! bah ! répliqua philosophiquement William, elle favorise surtout les audacieux : à ce compte elle nous doit toutes ses faveurs.

(La suite au prochain numéro.)

3; Henri Napoléon, 2; Armand Lemercier, 3; Armand Welch, 2; Louis Domion, 1; Charles Voisin, 2; Jean-Baptiste Perrichet, 1; Louis Bigot, 1; Elie Ploquin, 1.

2^e Division. — Félix Avancier, 2; Henri Héribé, 2; René Dion, 2; Joseph Marin, 2; Auguste Balzeau, 2; Arthur Vallet, 2; Henri Béatrix, 2; Gustave Lhomaiillé, 1; Louis Dupuis, 3; Ferdinand Moreau, 1; Raymond Hainault, 2; Henri Ferrambac, 1; Francisque Perrucheau, 2; Georges Martincau, 2; Eugène Huberdeau, 1; Adolphe Leroux, 2; Edouard Girard, 3.

3^e Division. — Léon Ribault, 2; Albert Molay, 2; Emile Moreau, 2; Eugène Dubreuil, 2; Adolphe Franzel, 2; Alexandre Pilot, 1; Léon Courtis, 1; Henri Dupont, 2; Louis Loyau, 1; Ferdinand Cassegrain, 2; Jean-Baptiste Huguet, 2; Henri Baranger, 2; Joseph Chevet, 2; Alphonse Léger, 1; Henri Mortreau, 2; Louis Buard, 1; Julien Hiard, 1; Ernest Turmeau, 1; Arthur Thulasne, 1.

4^e Division. — Louis Moreau, 2; Michel Ardouin, 2; Henri Carpentier, 2; Paul Bourry, 1; Auguste Millerand, 1; Léonard Courtis, 1; Georges Soudier, 2; Henri Zilair, 1; Emile Blondeau, 2; Stanislas Robin, 1; Henri Mabileau, 3; Jean-Baptiste Barrault, 2; Louis Duballet, 2; Louis Alzon, 2; Pierre Bucheron, 1; Florent Héribé, 1; Gabriel Champneuf, 1; André Lecoq, 1.

5^e Division. — Alexandre Beugnet, 2; Florent Jacob, 1; Charles Loyau, 1; Eugène Girardin, 1; Camille Bourg, 3; Alphonse Hainault, 2; Emile Broisier, 1; Alexandre Blandin, 2; Antoine Systène, 2; Nicomède Marthalie, 3; René Ardouin, 1; Georges Blondeau, 2; Louis Bougreau, 2; Jules Cassegrain, 1; Alexandre Gendron, 1; Hippolyte Salin, 2; François Caroux, 1; Edouard Réveche, 1.

6^e Division. — François Coudray, 1; René Marcadeux, 2; Auguste Héribé, 1; Léon Grégoire, 1; Louis Dupays, 1; Louis Breton; 2; Henri Joreau, 1; Eugène Dupuy, 1; Enrico Marthalie, 2; Auguste Lasseur, 1; Charles Boret, 1; Ernest Ogereau, 1; Antonin Systène, 1; Georges Guénon, 2; Mathieu Vacher, 2; Auguste Bougreau, 1; Victor Baron, 1; Pierre Vacher, 1; Louis Charron, 2; Etienne Pommeray, 1.

Une bien triste nouvelle a été reçue hier à Saumur et a causé une vive sensation dans toute la société de notre ville. M. le général comte de Rochefort, qui a commandé notre Ecole et qui a laissé de si agréables souvenirs, a été enlevé, après une courte maladie, le 17 août, à sa famille et à ses nombreux amis.

L'Ecole de cavalerie vient donc de perdre en peu de temps trois de ses anciens commandants. La mort a frappé, il y a deux mois à peine, M. le général Oudinot, M. le général Jacquemin, et aujourd'hui M. de Rochefort.

Un bataillon du 39^e régiment de ligne, composé de 15 officiers et de 555 hommes, se rendant à Tours, passera à Saumur samedi prochain 22 août.

Quatre compagnies viennent d'Angers et une compagnie vient de Cholet.

Un de nos compatriotes a bien voulu nous communiquer une lettre qu'il a reçue d'un jeune sous-officier de l'armée du Mexique. Nous nous faisons un plaisir d'en reproduire les principaux passages. Cette lettre est empreinte de la gaieté française qui suit partout nos jeunes héros, et qui leur fait oublier au camp l'éloignement de la patrie.

• Puebla del Angelos, le 5 juillet 1863.

• Mon cher ami,

• Miracle ! je me décide enfin à répondre à ta lettre du 26 janvier, je ne te dirai rien pour m'excuser, c'est inutile, étant dans mon tort, et je réclame seulement de toi l'indulgence plénière (*in articulo mortis*) pour ma grande négligence.

Depuis notre départ de Cherbourg jusqu'au jour de notre arrivée à Vera-Cruz, il n'y a

eu de nouveau pour nous que quelques indigestions de *fayots*, autrement dits haricots, dont le gouvernement avait fait faire une très-grande provision sur le *Turenne*, bâtiment qui nous a transportés au Mexique; la vie du bord est excessivement frugale, aussi nos joues ont-elles bien vite diminué, et nous sommes arrivés en pays ennemi avec des figures très-peu chrétiennes.

A Vera-Cruz, où nous sommes restés 5 jours, nous avons tous une peur de chien d'attraper le vomito negro ou la fièvre jaune; mais l'aigle du régiment a fait fuir ces deux hôtes incommodes et nous a permis de continuer notre route jusqu'à Orizaba, situé à 35 lieues de Vera-Cruz, sans aucun encombre qu'une route qui ne ressemble en rien à celles d'Italie, que nous avons trouvées quelquefois bien rudes; mais c'était un petit paradis à côté des routes du Mexique, qui pourraient passer sans aucune difficulté pour le chemin du Paradis, que l'on dit si difficile et si plein d'épines. Les épines sont inconnues au Mexique, mais elles sont désavantageusement remplacées par des aloès et des figuiers de Barbarie, qui non-seulement vous entament la peau, mais encore se permettent de déchirer d'une manière quelquefois très-peu convenable les pantalons; aussi, situoyais maintenant notre bataillon qui était si pimpant en Italie; hélas ! un arlequin en prendrait les armes : les pantalons des troubadours français ressemblent à de vieilles paillasses; moi-même, mon cher ami, si tu me voyais passer à côté de toi, tu ne me reconnaîtrais pas : j'ai une barbe de Juif-Errant; certains bons camarades sont tous barbus; on ne leur voit que les yeux et le bout du nez.

• Nous regrettons sincèrement le jus de la treille, et nous nous sommes bien vite aperçus que le Mexique était un pays de brigands et que le bon Dieu n'y était jamais passé. Nous regrettons bien des fois Vellétri, je me trompe, je dis Vellétri, mais j'entends par là son vin si bon; nous nous contenterions même du vin de Civita-Castellana : tu vois que nous ne sommes pas difficiles. Dans ce moment, nous sommes réduits à avoir des bouteilles sur les étiquettes desquelles nous lisons Muscat-Frontignan, Bordeaux, Mâcon, qui sont pour nous des villes plus enviées encore que Mexico, où le vin est trop cher, car le litre coûte une piastre et demie, ce qui te représente en argent français 8 francs. Excusez ! nous ne pouvons, à ce prix-là, que regarder des bouteilles vides.

• Nous devons, comme l'avait dit notre ex-colonel, porter encore bien haut le numéro de notre régiment; mais je crois que ce sera bien difficile, à moins de monter sur une montagne, car les montagnes pullulent dans ce pays : tu comprends que le Mexique, étant continuellement en guerre, n'a pu payer de cantonniers pour niveler le terrain; aussi nous rencontrons toutes les étapes une quinzaine de montagnes dans le genre de celles de Frosinone, et encore celles-ci, nous les enjambons d'un trait, quoique nous ayons à hisser avec nous un sac qui pèse modestement au moins 22 kil. 500. Mon cher ami, si tu nous avais vu monter les Combresses, tu nous aurais réellement plaint, l'étape de la Colonna n'est rien du tout, et heureusement pour nous que nous sommes secs comme des côncous; autrement, quelqu'un qui pèserait 150 en bas de la montagne, n'en pèserait plus que 75 dans le haut. Je veux t'en donner une légère idée : figure-toi un pain de sucre placé sur une table et une fourmi obligée de passer le pain de sucre, à pic, mon bonhomme; aussi, le commandant, perché sur son cheval qui s'est refusé positivement de grimper, nous a-t-il fait une proclamation en nous disant : Courage, mes enfants, *Godillot* vous regarde et vous fait des souliers.

• Depuis la prise de Puebla, à part quelques courses que nous faisons de temps en temps pour escorter les courriers ou pour courir après les guérillas, nous sommes assez tranquilles, car auparavant nous étions véritablement les convoyeurs de l'armée française. •

COURSES DE SAUMUR.

6 et 8 septembre 1863.

HIPPODROME DES PRAIRIES DE VARRAINS ET CHACÉ.

Prix des places et prescriptions diverses.

Les droits qui seront perçus à l'entrée de l'hippodrome par chaque jour de courses, pour les personnes qui ne font pas partie de la Société, sont fixés ainsi qu'il suit :

Entrée au pesage. 15 fr.
Une voiture à 2 ou 4 roues, attelée d'un cheval. 5
Chaque personne dans la voiture, les domestiques exceptés. 5
Une voiture à 4 roues, attelée de 2 ou 4 chevaux. 10
Chaque personne dans la voiture, les domestiques exceptés. 5
Un cavalier. 10

Les enfants au-dessous de 15 ans, accompagnés de leurs parents, ne paieront pas.

MM. les Officiers étrangers à la garnison de la ville sont admis de droit, en uniforme, dans toutes les places de l'hippodrome et dans l'enceinte du pesage. Ceux de MM. les Officiers étrangers qui ne seraient pas en tenue, devront être porteurs d'une carte spéciale délivrée par la commission des Courses.

Conformément au règlement, chaque sociétaire pourra, sur sa demande, avoir des cartes dont le prix est fixé à 5 fr. par personne, par jour de course, lesquelles cartes donneront entrée aux dames étrangères dans la tribune des dames des souscripteurs.

Il est expressément défendu à MM. les cavaliers de courir dans l'intérieur de la piste dans la direction et dans le voisinage des coureurs.

Les cartes seront présentées à l'entrée de l'hippodrome ou des tribunes; elles seront en partie déchirées par les employés et remises aux personnes.

Les voitures entrant dans l'hippodrome iront stationner à 3 mètres de la corde intérieure de la piste, faisant face aux tribunes. Il sera réservé un espace de 20 mètres pour placer les voitures de MM. le Préfet, le Général, le Sous-Préfet, le Maire de Saumur et le Président de la Société des courses. A part cette réserve, il n'y aura pas de privilège; les premières voitures arrivées prendront les premières places et les autres se placeront successivement à la suite.

Les personnes descendues de leur voiture dans l'hippodrome ne pourront traverser la piste pour aller dans les tribunes, que dans l'intervalle des courses.

Les voitures qui n'entreront pas dans l'hippodrome prendront à droite et iront stationner derrière les tribunes, à la place indiquée.

Les personnes à pied qui ne voudront pas prendre place dans les tribunes, se tiendront autour de la piste; elles devront en être éloignées d'au moins 2 mètres.

Il est défendu d'amener des chiens dans la prairie; ceux qui y seront trouvés seront immédiatement mis en fourrière et les propriétaires seront poursuivis conformément aux lois et règlement de police.

Il est expressément défendu d'entrer dans les prairies à regain qui environnent l'hippodrome. Procès-verbal sera dressé contre les contrevenants.

Certifié conforme aux décisions de la Commission des Courses,

Le Président, DU BAUT.

VILLE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

La liberté du commerce de la boulangerie entraînant celle du commerce de la boucherie, le maire de la ville de Saumur a l'honneur de prévenir ses administrés que le prix de la viande cessera d'être taxé à partir du 1^{er} septembre prochain. En conséquence, la viande se vendra à prix débattu entre le boucher et le consommateur. La surveillance de l'autorité municipale se bornera à prévenir ou à réprimer

la mise en vente de viandes gâtées ou mal-saines.

Les prescriptions relatives à l'abattoir public continuent de subsister comme par le passé.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18 août 1863.

Le maire, LOUVET.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Vienne, 18 août. — La Presse annonce que l'insurrection grandit dans le palatinat d'Augustow. Les paysans forment le contingent principal des détachements.

En Podlachie et dans le palatinat de Plock, les paysans viennent en masse se joindre aux insurgés.

Posen, 19 août. — Le prince Roman Czar-

torski vient d'être arrêté par les autorités prussiennes, dans son domaine de Ruchberg, et conduit sous escorte à Berlin.

Londres, 19 août. — Le Daily-News engage l'archiduc Maximilien à ne pas accepter la couronne du Mexique, que l'Angleterre ne lui garantirait pas. — Havas.

Avis aux Propriétaires de Chevaux. Plus de feu ? 40 ans de succès :

Le Liniment-Boyer-Michel d'Aix (Provence) remplace le feu sans traces de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et promptement les boiteries récentes ou anciennes, entorses, foulures, écartes, molettes, faiblesses de jambes, etc. (Se défier des imitations et contre-façons.) Dépôt à Angers, Menière, ph.; à Cholet, Bomtens, ph. (17)

Jusqu'ici l'art du Dentiste est la bouteille à l'encre pour la plupart des gens du monde, qui dans leur inexpérience, doivent se contenter de ce que leur offre un praticien parfois bien inepte.

Un médecin dentiste, qui fait autorité dans son art et qui a su imprimer à sa profession une impulsion remarquable, a voulu remédier à cet état de choses, en publiant un Guide pratique du client pour les dents artificielles. Les personnes qui ont recours aux Dentistes seront complètement renseignées après avoir lu ce livre intéressant de M. Dorigny, le docte et habile praticien du passage Véro-Dodat.

Le Guide pratique sera expédié franco contre envoi de 50 centimes en timbres-poste à M. Dubuisson et C^{ie}, libraire, rue Coq-Héron 5, Paris. Envoyer 1 franc pour recevoir le volume

intitulé : *Causeries sur les Dents, Conseils aux mères de famille.* (481)

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 15 Août 1863.

Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Causerie dramatique. — Le rêve d'Aloïus. — Exposition générale des Beaux-Arts de Bruxelles. — La propriété littéraire. — Guignol à Java. — Événements d'Amérique; émeute à New-York. — Forteresse de Josephstadt. — Histoire de la langue française. — Courses de Nancy.

Gravures : Expédition du Mexique (4 grav.) — Émeute de New-York (4 grav.) — Forteresse de Josephstadt. — Courses de Nancy. — Le préau de Sainte-Barbe des Champs après la distribution des prix. — Échecs. — Rébus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :
Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Etude de M^e GUIDOU, avoué à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 66.

VENTE

SUR LICITATION,

En l'audience des criées du tribunal civil de la Seine, le samedi 29 août 1863, à deux heures de relevée,

En 9 lots, dont les 2 premiers pourront être réunis :

1^o Ferme dite le Grand-Bonnevaux, à Brain-sur-Allonnes, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire), sur la mise à prix de 70,000 fr.

2^o Ferme dite le Petit-Bonnevaux, même lieu, sur la mise à prix de 60,000 fr.

3^o Maison à Saumur, rue d'Orléans, n° 68, sur la mise à prix de 20,000 fr.

4^o Maison à Saumur, rue d'Orléans, n° 72, sur la mise à prix de 15,000 fr.

5^o Ecurie, impasse Beaurepaire, à Saumur, sur la mise à prix de 20,000 fr.

6^o Une pièce de terre, située commune des Verchers, arrondissement de Saumur, sur la mise à prix de 2,000 fr.

7^o Une propriété, appelée le Vaugaudry, située à Chinon (Indre-et-Loire), sur la mise à prix de 120,000 fr.

8^o Une pièce de vigne, à Launay, arrondissement de Chinon, sur la mise à prix de 5,000 fr.

9^o Divers immeubles, situés au Plessis, commune de Chinon, sur la mise à prix de 6,000 fr.

S'adresser : 1^o à M^e GURBOU, avoué poursuivant, à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 66; 2^o à M^e QUILLLET, avoué co-licitant, rue du Marché-Saint-Honoré, n° 4; 3^o à M^e DEFRESNE, notaire à Paris, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, n° 74; 4^o à M^e GUERTIER, avoué à Chinon; 5^o à M^e LABICHE, avoué à Saumur; 6^o à M^e PETILLEAU, notaire à Chinon. (491)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON et quatre-vingt-huit ares de terre et vigne, en un ensemble, au Champ-de-Repos, commune de Bagneux.

Facilités pour les paiements. S'adresser au notaire, ou, sur les lieux, au propriétaire M. Salmon.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON, Rue du Temple, n° 10. S'adresser audit notaire. (426)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE,

MAISON ET JARDIN,

Levée d'Enceinte, côté nord,

Comprenant salons, cabinets, chambres à coucher, cuisine, servitudes.

Le jardin contient 22 ares et est très-affrûité.

Propriétaire : M. BILLÈS. S'adresser à M^e LE BLAYE, notaire, ou à M. CORMERY, agent d'affaires. (467)

LACHAUME,

ARQUEBUSIER.

OUVRIER DE PARIS.

Rue Royale, n° 45.

Entre les deux ponts, à Saumur.

A l'honneur de prévenir MM. les amateurs que, venant de former un nouveau magasin d'armes, on trouvera chez lui un très-bel assortiment de fusils Lefauchaux et autres fusils, cartouches Lefauchaux et articles de chasse. En outre, il se charge de faire lui-même, et dans un bref délai, toutes les réparations aux armes de toutes sortes. (455)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

BELLE PROPRIÉTÉ DE BRIACÉ

Située près Saumur, au canton du Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Levées,

A VENDRE A L'AMIABLE.

Cette propriété comprend : un château parfaitement distribué avec de nombreuses et vastes servitudes, jardins potagers et d'agrément; plusieurs fermes, maisons d'habitation et jardins.

La contenance totale est de 26 hectares dix ares environ.

Les baux sont renouvelables, et susceptibles d'augmentation pour la plupart.

Pour plus de détails, voir les placards affichés.

S'adresser pour visiter la propriété, à la ferme de Briacé, joignant le château, au sieur Halbert, qui occupe cette ferme; pour traiter et pour tous renseignements à M^e LAUMONIER, notaire. (462)

BON BILLARD

A VENDRE

S'adresser au bureau du journal.

EN VENTE:

FIDES

OU

CHRISTIANISME ET PROGRÈS

Par J.-B. COULON,

Membre de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, SUIVI DU

CHATEAU D'ANGERS

Poème couronné par la Société impériale d'Agriculture d'Angers,

ET DE PLUSIEURS AUTRES POÉSIES INÉDITES,

Du même auteur,

Un volume in-8°, sur beau papier vélin,

A SAUMUR, au Bureau du Journal et chez tous les Libraires.

Vient de paraître. — 4^e édition.

HISTOIRE ABRÉGÉE

DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE

PAR ADOLPHE HUARD

Membre de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen. Ouvrage honoré des souscriptions de :

S. M. l'empereur Napoléon III; S. M. l'impératrice, de S. E. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, et de S. E. le Ministre de l'Intérieur.

Un beau volume in-18 raisin de 452 pages, illustré de gravures représentant la Famille impériale.

Prix : 2 francs.

En vente chez MM. CH. AUBESSARD ET BÉARD, libraires-éditeurs, rue Guénégaud, 8, à Paris, et chez tous les libraires de France et de l'étranger.

REVUE DE L'ANJOU

ET

DE MAINE-ET-LOIRE

Publiée sous les auspices du Conseil général du département et du Conseil municipal d'Angers.

La REVUE de l'ANJOU et du DÉPARTEMENT de MAINE-ET-LOIRE, paraît maintenant tous les mois, et forme à la fin de l'année, deux beaux volumes, grand in-8°, l'un consacré à la publication de manuscrits anciens et inédits, concernant l'histoire de l'Anjou, et l'autre aux mémoires et travaux modernes.

Prix de l'abonnement : 15 francs par an.

On souscrit à Angers, chez MM. COSNIER et LACHÈSE, libraires-éditeurs, et chez les principaux libraires du département.

MANUEL DES FAMILLES

ET DES MÉNAGES

Recueil complet de Recettes, Secrets et Formules,

RELATIFS

A l'industrie, l'agriculture, le jardinage, l'hygiène pratique, la médecine usuelle, la médecine vétérinaire, la pharmacie, l'économie domestique, la cuisine, la tenue des livres, la toilette, etc.

Ce livre contient aussi la préparation de toutes espèces de boissons économiques, sirops, vins, liqueurs et différentes recettes pour toutes les maladies des vins.

Pour recevoir l'ouvrage franco, il suffit d'envoyer 2 fr. 25 c. en timbres-poste, à M. CLÉMENT, éditeur, à Sens (Yonne).

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 18 AOUT.			BOURSE DU 19 AOUT.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	67 65	» 10	» »	67 85	» 20	» »
4 1/2 pour cent 1852.	96 80	» 25	» »	96 85	» 05	» »
Obligations du Trésor.	445	» »	» »	445	» »	» »
Banque de France.	3385	» 5	» »	3385	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1260	» 10	» »	1275	» 15	» »
Crédit Foncier, nouveau.	1215	» 5	» »	1220	» 5	» »
Crédit Agricole	680	» »	» »	675	» 5	» »
Crédit Mobilier	1107 50	17 50	» »	1125	» 17 50	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	730	» »	2 50	730	» »	» »
Orléans (estampillé)	1022 50	5	» »	1020	» »	2 50
Orléans, nouveau	» »	» »	» »	820	» »	» »
Nord (actions anciennes).	990	» »	» »	990	» »	» »
Est.	497 50	» »	1 25	498 75	1 25	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	1025	» »	» »	1031 25	6 25	» »
Midi.	707 50	5	» »	712 50	5	» »
Ouest.	527 50	» »	2 50	528 75	1 25	» »
Genève	492 50	» »	» »	492 50	» »	» »
Dauphiné	480	» »	» »	478 75	» »	1 25
Ardennes	465	» »	» »	465	» »	» »
Algériens	» »	» »	» »	» »	» »	» »
C ^e Parisienne du Gaz	1690	12 50	» »	1690	» »	» »
Canal de Suez	529	2 50	» »	516 25	» »	3 75
Transatlantiques.	528 75	» »	1 25	530	» »	» »
Autrichiens	427 50	1 25	» »	430	2 50	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	555	3 75	» »	555	» »	» »
Victor-Emmanuel	416 25	» »	1 25	416 25	» »	» »
Russes.	425	2 50	» »	422 50	» »	2 50
Romains.	418 75	6 25	6 25	420	1 25	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	687 50	6 25	» »	683 75	» »	3 75
Saragosse	685	» »	1 25	680	» »	5
Portugais	510	» »	» »	508 75	» »	1 25

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	306 25	» »	» »	307 50	» »	» »
Orléans	301 25	» »	» »	302 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	» »	» »	» »	300	» »	» »
Ouest	296 25	» »	» »	296 25	» »	» »
Midi.	297 50	» »	» »	297 50	» »	» »
Est.	295	» »	» »	293 75	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.